

L'envers inconscient des croyances en la sorcellerie: quand traditions et peurs sociales conduisent à la criminalité infantile

Par Didier Mavinga Lake

Docteur en psychopathologie et psychanalyse. École doctorale de recherche en psychopathologie et psychanalyse de l'Université Paris 7 - Denis Diderot. Membre du Cercle International d'Anthropologie Psychanalytique (CIAP-Espace Analytique) Paris - France.

RÉSUMÉ

Les accusations de sorcellerie visant des enfants ne sont pas de simples résidus de croyances anciennes. Elles prennent corps, aujourd'hui encore, dans des familles des pays d'origine et jusque dans certaines diasporas installées en Europe. Derrière ces imputations tragiques, il y a des enfants meurtris, parfois exclus, parfois battus, parfois laissés pour morts. Ce phénomène nous oblige à interroger le nœud entre la culture et l'inconscient, entre la peur sociale et la violence intime, entre la croyance et l'acte criminel. En tant que chercheurs, nous devons entendre ce que révèlent ces drames: non seulement une urgence de protection, mais aussi la nécessité d'un regard pluridisciplinaire pour comprendre comment ces croyances deviennent meurtrières.

Dans cette publication, il s'agit de développer l'articulation entre les croyances magiques et la violence que cela peut engendrer sur les enfants – les jeunes comme les adultes – et l'éclairage que la psychanalyse peut apporter. Derrière les accusations de sorcellerie, l'auteur montre que de véritables structures psychopathologiques ou conflictualités psychiques peuvent se cacher. Il s'agit de faire le lien entre la singularité de la culture et l'universalité de la subjectivité et, par-là, une prise de conscience du fondement inconscient à l'œuvre dans la prise en charge de ces victimes et de ces auteurs, ainsi que dans l'application de la loi.

ABSTRACT

Accusations of witchcraft against children are not merely remnants of ancient beliefs: they continue to take shape today, within families in the countries of origin and even among certain diasporas established in Europe. Behind these tragic imputations lie wounded children – sometimes excluded, sometimes beaten, sometimes left for dead. This phenomenon compels us to interrogate the knot that binds culture and the unconscious, social fear and intimate violence, belief and criminal act. As clinicians and researchers, we must recognize what these tragedies reveal: not only an urgent need for protection, but also the necessity of a multidisciplinary perspective to understand how such beliefs become lethal.

In the present publication, the objective is to develop a framework linking magical beliefs to the violence they can generate against children, adolescents, and adults, and to highlight the insights psychoanalysis can provide. Behind accusations of witchcraft, there may lie underlying psychopathological structures or intrapsychic conflicts. This approach aims to connect the singularity of cultural contexts with the universality of subjectivity, thereby fostering awareness of the unconscious foundations at work in the care of both victims and perpetrators, as well as in the application of the law.

Le phénomène des enfants accusés de sorcellerie, souvent documenté en Afrique et en Asie, n'est pas étranger à l'Europe. En effet, dans les diasporas migrantes installées en France, au Royaume-Uni, en Belgique ou aux Pays-Bas, certains enfants subissent des violences, des exorcismes ou un rejet familial, sur la base de croyances importées et parfois réactivées dans le contexte migratoire. Ce phénomène, encore largement sous-documenté et invisibilisé dans les statistiques officielles, soulève des enjeux criminologiques, socio-éducatifs et juridiques majeurs.

Le rapport du Parlement européen (EX-PO-DROI, 2013) rappelle que les accusations de sorcellerie touchent directement les enfants dans plusieurs États membres.

Il s'agit, pour l'auteur, de rendre compte de la manière dont la psychanalyse contribue à éclairer les pratiques sociales en Afrique en particulier et dans des sociétés extra-occidentales en général, c'est à dire d'analyser les modes de régulation de la jouissance propre à ces sociétés.

Au Royaume-Uni plus de 14 000 évaluations depuis 2018

En effet, c'est le pays le plus avancé dans la reconnaissance et la catégorisation de ces abus, avec la notion officielle de «*maltraitances en lien avec la foi ou les croyances*», «*abuse linked to faith or belief*» permettant un suivi statistique.

La France, la Belgique et les Pays-Bas reconnaissent le problème, mais sans statistiques spécifiques. Les cas sont absorbés dans la catégorie générique de la «maltraitance de l'enfant».

Parlement européen, 2013

«De la traduction à la réduction : l'impossible équivalence entre «*ndoki*» et «*sorcier*»»

Dans la plupart des sociétés africaines, la cause du malheur personnel est le plus souvent imputée à un autre, le sorcier (enfant ou adulte). Mais le mot «sorcier», dans la langue française, ne rend pas vraiment compte de la manière dont certains Africains vivent la sorcellerie dans leur langue maternelle. Ce point est si central, qu'il a donné lieu à une analyse conceptuelle spécifique dans le rapport du Parlement européen de 2013. (cf. encadré)

En effet, sur le plan formel, à première vue, le lexème français « sorcier » peut jouer le même rôle grammatical que le terme local *ndoki*. Tous deux nomment bien un agent supposé exercer des pouvoirs occultes, mais cette équivalence apparente s'arrête là. Aux niveaux sémantique et pragmatique, *ndoki* (ou *kindoki*, *djiinn*, selon les contextes linguistiques) porte une charge symbolique, affective et relationnelle, que le seul mot « sorcier » ne transmet pas.

Ndoki n'est pas seulement une étiquette descriptive, c'est un signifiant agissant – indexical et performatif – qui inscrit immédiatement l'individu dans un réseau de peurs, d'exclusions, de responsabilités morales et d'attentes rituelles.

Il convoque des scripts culturels, qui définissent qui peut être accusé, comment on doit réagir, quelles sanctions sont « légitimes ». *Ndoki* déclenche une jouissance angoissée et une terreur collective, qui structurent les interactions familiales et communautaires.

Nommer, c'est déjà agir: *ndoki accuse, sorcier décrit*

Dans la partie consacrée aux défis conceptuels, le rapport du Parlement européen sur « *Les accusations de sorcellerie visant des enfants et les droits humains* » insiste sur l'ancrage culturel des croyances. Il souligne que la traduction par « sorcier » est réductrice, car elle efface la charge affective et la terreur spécifique que portent les termes locaux (*ndoki*, *kindoki*).

Rapport Child Witchcraft Allegations and Human Rights
Parlement européen, 2013

Le lexique trahit ce que l'anthropologie révèle

Dans son article « *Des milliers d'enfants en Angleterre faussement accusés de sorcellerie (*kindoki*)* », Leethem Bartholomew souligne que dans certaines communautés de la diaspora, le mot *kindoki* agit encore comme une menace réelle, déclenchant suspicion et peur.

« *Thousands of children in England falsely accused of witchcraft* » (*kindoki*)
The Guardian 2025

Autrement dit, traduire *ndoki* par « sorcier » neutralise :

- la dimension pragmatique : les effets concrets sur le social
- la portée énonciative : ce que la parole fait lorsqu'elle accuse
- l'épaisseur subjective : la charge traumatique et transférentielle

Autant d'éléments essentiels pour comprendre pourquoi ces accusations basculent si souvent en violence, jusqu'à la mise à mort.

Chaque formation sociale présente ses particularités. En Afrique, il y a la prégnance du «sorcier», ce personnage à qui l'on attribue des pouvoirs surnaturels lui permettant de nuire à autrui par des actions maléfiques ou par la capacité de faire mourir quelqu'un par sa seule volonté.

Cette identité prescrite, cette inscription dans la position du sorcier déclenche automatiquement, chez les proches parents, la peur d'être maudit, de se voir jeter le mauvais sort ou une maladie, voire de mourir par la seule volonté du sorcier. Ce qui est ignoré dans ces croyances, c'est une prise de conscience, une rectification subjective qui imputerait à la personne même, la cause du malheur dont elle se plaint. La responsabilité subjective du malheur, comme de l'échec, est donc ignorée. Ceci reste toutefois essentiel pour être un acteur de sa vie ou dans la société.

«Ndoki: un mot qui ne désigne pas seulement une croyance, mais qui fait trembler, qui effraie, et qui ouvre la voie à la maltraitance, voire à la mort.»

La charge affective contenue dans le mot *ndoki* n'est pas qu'un symbole. Elle se traduit en violences concrètes, collectives, extrêmes et parfois meurtrières. Plusieurs travaux académiques ont documenté l'ampleur dramatique des violences liées aux accusations de sorcellerie dans divers pays africains, qu'il s'agisse d'exécutions collectives, de lynchages ou de bannissements. (cf. encadré).

Victimes accusées de sorcellerie

Plus de 600 lynchages ont été recensés dans la province de Limpopo entre 1996 et 2001 (Ter Haar, 2007). En Tanzanie, des milliers de personnes âgées – en particulier des femmes – ont été mutilées ou tuées sous l'accusation de sorcellerie (Ter Haar, 2007). Au Ghana, des femmes bannies vivent encore dans des «villages-sorciers» dans des conditions inhumaines (Dovlo, 2007; Adinkrah, 2004). D'autres violences collectives sont rapportées: 16 villageois ont battu à mort deux hommes en Zambie, accusés par des tradipraticiens d'avoir causé la mort d'enfants (Ter Haar, 2007); au Kenya occidental, 15 femmes ont été immolées par le feu (*ibid.*); en République centrafricaine, une trentaine de personnes ont été lynchées depuis 2001, et 22 autres torturées et tuées dans la Lobaye en janvier 2009 (enquêtes locales). Au Mozambique enfin, les veuves vivant seules sont particulièrement ciblées, souvent accusées de sorcellerie pour de simples signes physiques, comme des yeux rouges (Ter Haar, 2007).

Rapport UNESCO, 2009

Ces données, bien que parfois anciennes, permettent de comprendre le terrain sur lequel s'inscrivent également les accusations visant les enfants ; elles offrent un aperçu de la gravité du phénomène. Elles sont d'ailleurs reprises dans le rapport de l'UNESCO (2009), qui souligne la persistance de telles pratiques et leurs conséquences dévastatrices pour les victimes.

Le défi social à relever devrait donc aussi prendre en compte la santé psychique et la prise en compte des invariants psychopathologiques. Sans cette prise de conscience l'angoisse continuera à organiser le mode d'être inconscient et symptomatique qui empêche le sujet, c'est à dire « l'individu », de donner le meilleur de lui-même, en maintenant, de la vie, une vision passive plutôt qu'active.

Est donc ici visée une prise de conscience permettant aux hommes et aux femmes d'avoir confiance en eux, plutôt que de vivre dans la peur du sorcier ou de djinn au quotidien.

Quel est l'envers inconscient de cette croyance au sorcier, de cette accusation de sorcellerie ?

L'ignorance peut être source de crainte.

Dans les accusations de sorcellerie, c'est la projection qui joue donc un rôle central. Le parent proche projette sur l'enfant, sans le savoir, son inconscient personnel, ses propres conflits psychiques, ce qui se transforme en fantasme de persécution. Déduisons-en que le plus souvent, c'est le parent proche qui en veut à l'enfant, ce que le mécanisme de projection inverse ici.

La projection

Il y a en psychanalyse, un mécanisme de défense qu'on appelle « projection », susceptible de permettre une lecture clinique du cas d'un enfant dit « sorcier » – ainsi dénommé par les parents et confirmé par « l'Autre » social –, ce qui signifie en clair un enfant « habité » par les esprits maléfiques.



Peau et os de serpent, dents de marcassin, crâne et racines dentaires de chien: objets de sorcellerie au marché de Dar Es-Salaam (Tanzanie), 2015

En France, la petite fille Vida âgée de 5 ans

Vignette clinique illustrant le méca- nisme de projection parentale

L'exemple d'une prise en charge psychologique en France offre ici une illustration du mécanisme de projection. Il s'agit du cas de *Vida*, une petite fille dont la mère remarque que son réveil du sommeil tarde, et qui considère qu'il s'agit d'une disjonction effective entre l'âme de sa fille quittant son corps la nuit et ayant du mal à revenir au moment du réveil.

Selon ses croyances, elle considère alors sa fille comme sorcière et l'accuse d'être la cause de ses propres troubles mélancoliques (diagnostiqués dans l'une de mes consultations), qui se manifestent cliniquement par des cauchemars, des insomnies, dans un tableau très proche de ce que j'ai pu appeler l'inconscient mélancolique.

De là, la violence de la mère contre sa fille qui fugue, et se retrouve placée dans un foyer de l'Aide sociale à l'enfance à Paris. Dans certains pays africains, son destin pourrait être celui de l'enfant de rue, chassé parce qu'il créerait de l'angoisse dans la famille.

Ce qui est ignoré par cette mère, c'est que ce n'est pas sa fille qui est une sorcière, mais c'est sa situation sociale à elle qui s'avère problématique (absence de logement, de travail, de carte de séjour pour résider en France, etc.).



Femme procédant à un rituel de sorcellerie – Photo d'illustration

Dans ce cas clinique, il s'agit de dégager un objet qui est pris dans le culturel et qui n'est pas culturel, mais plutôt clinique. Comme l'énonce Freud dans *Totem et Tabou* : « *La toute-puissance des pensées et la surestimation des processus psychiques (...) se révèle avoir une action illimitée dans la vie d'affect du névrosé* », si ce mode de pensée reste le fait de toute subjectivité – et ne s'avère pas propre à un seul contexte culturel –, il s'agit ici de différencier la croyance collective de l'expérience subjective de cette mère, qui démontre que c'est bien d'une mélancolie dont il s'agit et non pas de sorcellerie.

Cette vignette clinique illustre, d'une part, ce que l'UNESCO a souligné dans son rapport de 2009: «*Les accusations de sorcellerie surviennent souvent dans des contextes de vulnérabilité sociale et psychologique, où l'enfant devient le réceptacle des angoisses et des difficultés des adultes*». Elle rejoint, d'autre part, les constats du Parlement européen (2013) qui, dans son document d'information sur les accusations de sorcellerie visant les enfants, insiste sur les atteintes graves aux droits de l'enfant, ainsi que sur la nécessité d'une vigilance accrue des institutions.

Mais qui sont les enfants accusés de sorcellerie ?

Selon les observations de l'UNICEF dans certains pays, tels que la République démocratique du Congo, l'Angola et le Nigeria, ainsi que selon d'autres données provenant de la République centrafricaine et d'études anthropologiques (De Boeck, 2000 ; Yengo, 2008 ; Tonda, 2008), les enfants accusés de sorcellerie sont souvent de tout jeunes enfants ou des adolescents vivant dans des conditions de précarité. Cette vulnérabilité sociale s'accompagne d'une exposition particulière aux projections et aux peurs des adultes, faisant de ces enfants des cibles privilégiées d'accusations et de violences.

Plusieurs travaux de recherche et observations de terrain convergent vers l'idée que certains profils d'enfants apparaissent plus vulnérables aux accusations de sorcellerie :

- Il s'agit d'abord des enfants orphelins, totalement ou partiellement, souvent envoyés chez d'autres membres de la famille selon les règles de filiation (patrilineaires ou matrilineaires). Lorsque le parent survivant se remarie, les tensions avec le beau-père ou la belle-mère constituent fréquemment un terreau favorable à l'accusation.
- Un autre facteur de vulnérabilité concerne les enfants porteurs de particularités physiques ou psychiques, telles que malformations, handicaps, maladies chroniques comme l'épilepsie ou la tuberculose, mais aussi de troubles du développement (autisme, trisomie), de troubles du langage (bégaiement) ou encore de précocité intellectuelle. Ces différences, perçues dans un contexte de croyances sorcellaires, deviennent des signes interprétés comme inquiétants.
- À cela s'ajoutent certains comportements jugés atypiques ou déviants par l'entourage : obstination, agressivité, isolement, rêverie excessive ou paresse apparente. Dans des environnements où la norme sociale est fortement codifiée, de tels traits peuvent suffire à déclencher l'étiquetage « d'enfant sorcier »
- Enfin, une catégorie particulière est celle des enfants dits « mal nés », c'est-à-dire perçus comme marqués dès leur naissance par un destin funeste, et qui se trouvent particulièrement exposés à ces imputations.

Ces différents profils, bien qu'hétérogènes, illustrent comment la fragilité sociale, la différence corporelle ou comportementale et la recomposition familiale peuvent, dans



L'administration des plantes dans l'oreille d'un enfant Bangui, RCA.

ponsable» de ce symptôme, en plus du traitement du symptôme. Il y a donc une dimension subjective et spirituelle de la santé dans ces sociétés. Les forces occultes sont souvent la toile de fond de toute l'organisation de la vie de ces sociétés. Pour la psychanalyse, le sujet peut tomber malade pour des raisons qui ne sont pas organiques, mais quand le corps est affecté par l'inconscient. L'acte inconscient a sur nous des effets beaucoup plus puissants que l'acte conscient; la conflictualité psychique peut donc avoir des effets sur le corps et un conflit psychique peut ouvrir une faille dans le corps, c'est à dire, faire se conjuguer au présent un traumatisme passé.

«Derrière l'esprit invoqué, c'est l'inconscient qui parle»

Dans le discours de certains sujets, il s'agirait donc de prendre en compte que :

- certains reproches faits aux proches
- certaines accusations de sorcellerie
- certaines plaintes somatiques

sont, le plus souvent, l'expression culturelle des conflits psychiques; le sujet ignorant qu'il est divisé. Dans ces accusations d'attaques persécutives, c'est la projection qui joue un rôle central; le sujet projette sur quelqu'un d'autre son inconscient personnel, ce qui se transforme en persécution.

certains contextes, être relues à travers le prisme des croyances sorcellaires.

Il est nécessaire de rappeler que ce sont des sociétés qui utilisent des signifiants (dieux, esprits, ancêtres, etc.) pour expliquer l'univers et la permanence de ses codes, de ses rites, qui leur permettent d'entrer en contact avec la nature, l'environnement et la réalité.

Concernant la maladie, les causes occultes sont donc souvent priorisées aux étiologies médicales. Ce n'est pas le symptôme qui est premier, mais les idées projectives du patient ou de sa famille.

Dans la médecine moderne, on soigne le symptôme; dans d'autres univers symboliques, on recherche «la personne res-

Ce qui permet cela, ce sont les causes personnelles et les démêlants culturels qui se mélangent. Dans la prise en charge de ce genre de symptôme, il serait intéressant de se poser la question de ce qui est de l'ordre de :

- l'appartenance culturelle (croyance collective)
- la croyance individuelle
- l'expérience subjective

Ce n'est pas la culture qui est en jeu dans ce genre de symptômes, c'est souvent la projection, le sujet ne sachant pas que le conflit est à l'intérieur de lui-même et non en lien avec des forces occultes ou un « mauvais œil ».

Il s'agira donc de dégager un objet qui est pris dans le culturel, mais qui n'est pas culturel, qui serait plutôt psychopathologique, et de toujours bien différencier la croyance aux esprits de l'expérience subjective.

Il y a une différence entre raconter son œdipe et vivre son œdipe. Comment alors expliquer que tous les adultes se trouvant dans cette situation n'accusent pas leur enfant de sorcellerie ? C'est toute la question de la pertinence à prêter un animisme aux Africains en général.

Je propose plutôt de considérer que la peur du sorcier n'est en réalité qu'une fausse fenêtre transmise de génération en génération, qui masquerait des conflits psychiques ou des véritables structures psychopathologiques, telles que les névroses, les psychoses et les perversions. Ce sont ici des tableaux cliniques qui sont universels et non propres aux Africains.

Les expériences cliniques de l'auteur lui ont permis de démontrer que les accusations de sorcellerie se manifestent le plus souvent dans les familles qui dysfonctionnent, dans celles en souffrance, ainsi que dans les familles évoluant dans des conflits non élaborés.



En l'accusant de sorcellerie, sa belle-mère s'est débarrassée d'une bouche à nourrir. Glody, 10 ans, sans abri, enchaînée les séances de délivrance.

Ce mode de pensée projectif, comme la croyance aux esprits, est donc universel dans sa lecture culturelle. Il pourrait être structurel dans sa lecture clinique, et renvoyer à de véritables structures psychopathologiques. Comme le dit Claude Lévi-Strauss : «*Entre le névrosé moderne et le soi-disant primitif, il n'y a pas un*

monde ». La croyance aux esprits, qu'on observe dans les sociétés africaines, se manifeste aussi ici, en Occident, mais de manière différente. L'adulte obsessionnel dans ses rituels et l'enfant phobique en seraient des exemples.

Il nous faut donc sortir du relativisme culturel et de cette haine douce de la réalité, et faire le lien entre le singulier de la culture et l'universalité de la subjectivité.

La visée de cette étude est, à chaque fois, d'effectuer ici ce parcours, de la culture à la subjectivité, de manière à entendre la fonction du « symptôme culturel » dans l'organisation subjective.

L'appréhension clinique de ces formations vise à tenter de lever la répétition de ce symptôme, en permettant au sujet de choisir des postures plus propres, plus singulières et, partant, plus actives dans sa propre existence.

Quel est le pouvoir des enfants dits «sorciers»?

«Komazulu est colonel dans le “deuxième monde” et il m'a offert le grade de capitaine si je sacrifiais une personne. C'est pourquoi j'ai tué mon petit frère, un bébé à qui j'ai donné la diarrhée et qui en est mort».

Mamuya, interrogé dans une étude de terrain, expliquait ainsi le meurtre de son frère. (De Boeck, 2004)

D'après les éléments rapportés dans le rapport de l'UNESCO (2013), le principal pouvoir attribué aux enfants accusés de sorcellerie consiste à agir depuis le monde invisible, pour nuire au monde visible. On leur impute souvent la capacité d'envoyer maladies et malheurs à des membres de leur famille ou à d'autres victimes désignées, dans le cadre de rituels ou de complicités supposées avec d'autres sorciers.

Ainsi, ils sont fréquemment accusés de provoquer des diarrhées, le paludisme, la tuberculose, voire le VIH/SIDA et, dans certains cas, la mort de leurs victimes. Ces enfants sont également perçus comme responsables du malheur général: pauvreté, chômage, échec scolaire ou professionnel, etc.

Lorsqu'on écoute les enfants accusés de sorcellerie, on est frappé par la richesse et l'intensité de leur imaginaire. Les récits de manducation – où l'enfant « dévore » symboliquement ses victimes – sont au centre de ces histoires, mais ils ne sont qu'une facette des pouvoirs qui leur sont attribués.

On leur prête aussi la capacité de se métamorphoser en hibou, cafard, fourmi, chat, crocodile, serpent..., autant de formes pour pénétrer dans la maison de la « victime ».

«Je me suis transformé la nuit en cafard pour sortir à travers la grille et rejoindre mon oncle qui s'était transformé en chat»

Récit de Stéphane. (Bangui, décembre 2008)

**Un commissaire à Bangui
au sujet des récits des enfants :**
**«Les enfants sont trop purs et trop
innocents, ils ne mentent jamais»**
 (mars 2007)

Il est pourtant essentiel de replacer ces propos dans leur contexte : la plupart de ces récits émergent dans un climat de peur, de menaces et de violences. Lorsqu'un enfant se retrouve dans un environnement sûr et affectif, il peut contredire ces histoires.

Le récit sorcellaire peut donc jouer un double rôle. D'un côté, il reflète la terreur subie et la projection des angoisses familiales ; de l'autre, il peut constituer une stratégie pour se protéger ou s'affirmer, en donnant à l'enfant un certain pouvoir symbolique. Dans les rues ou les foyers urbains, cet imaginaire peut même conférer un statut particulier, celui d'un enfant capable d'inspirer crainte et respect, ou de marquer sa singularité face à un monde hostile.

UNESCO, 2013

Chez les filles, le récit prend parfois la forme d'une séduction surnaturelle. Elles peuvent être perçues comme des incarnations de MamiWata, la célèbre sirène qui hante l'imaginaire collectif en République démocratique du Congo et en République centrafricaine. Cette figure féminine, d'apparence blanche et aux longs cheveux lisses, promet richesse et fascination, mais la légende veut que l'homme qui se lie à elle perde toute liberté affective et, au final, sombre dans la folie.

Ces histoires, qui peuvent paraître incroyables à un regard extérieur, ne sont que rarement contestées par l'entourage adulte.

Quelle prise en charge psychologique ?

Au terme de cette étude, quelques remarques se dégagent à partir des observations de l'auteur. Pour faire face aux situations rencontrées, plusieurs types de prise en charge se présentent, sur un mode communautaire ou institutionnel.

Sur le mode communautaire, les renvois dans la société d'origine peuvent être organisés comme sanctions ou comme thérapie, en réponse à leur conception culturelle du mal-être ou de la maladie.

Dans le cadre de la prise en charge institutionnelle, c'est en définitive bien souvent à l'école que sont détectés les cas de jeunes en difficultés, par le biais d'un signalement de l'équipe éducative ou de l'assistante sociale à l'Aide sociale à l'enfance, motivé par des constats des troubles du comportements, d'échec scolaire, etc.

On observe aussi des consultations d'ethnopsychiatrie, qui sont diversement appréciées des services. On y trouve des prises de positions variées ; certains magistrats sont réticents à y recourir, surtout dans la phase d'instruction, et demeurent même réservés dans le cadre de l'exécution de la mesure éducative qu'ils ordonnent. On note, en revanche, une demande massive des travailleurs sociaux.

De l'Afrique à l'Occident: persistance des accusations, drames dans la diaspora

Entre la loyauté à la culture et aux valeurs de leurs traditions et la réussite individuelle propre à l'Occident, comme le soulignent Marie-Cécile ORTIGUES et Mohand CHABANE^[1]:

- Comment satisfaire les exigences de la vie moderne sans trahir sa communauté d'origine ?
- Comment s'insérer dans un mouvement d'individuation sans renier ses attaches familiales et culturelles ?
- Comment répondre à la tentation de vivre sa vie sans oublier ses obligations à l'égard de ses ascendants ?
- Comment assumer les transformations personnelles qu'exige l'insertion dans la société d'accueil dans le respect de l'héritage transmis ?

Pression familiale et loyauté

Les rapports de l'OFPRA (2015) et de Human Rights Watch (2012) montrent que, chez les adolescents et jeunes adultes, la pression pour «rester fidèle» aux valeurs familiales et ancestrales peut renforcer l'angoisse, et parfois exacerber le risque d'accusation de sorcellerie, si l'individu exprime des comportements perçus comme «étrangers» ou «déviants».

«Les enfants et jeunes accusés de sorcellerie en diaspora doivent naviguer entre les injonctions de leurs familles d'origine et celles de la société d'accueil.»

Rapport OFPRA - 2015

De l'approche britannique aux enjeux criminologiques transnationaux

Au sujet des drames transnationaux dus aux croyances sorcellaires qui traversent les frontières, il paraît utile de revenir sur l'article «Des milliers d'enfants en Angleterre faussement accusés de sorcellerie — (“kindoki”)»^[2] paru récemment dans *The Guardian* (2025). Il s'agit d'un cas britannique qui constitue aujourd'hui une référence pour comprendre comment les accusations de sorcellerie, souvent perçues comme propres au continent africain, s'installent et se réactualisent en Europe occidentale. L'article rappelle que les services sociaux du Royaume-Uni classent désormais sous la catégorie «Abus liés à la foi ou à la croyance», des situations impliquant le *kindoki*, les *djinns* ou encore des accusations de possession. Ces notions spirituelles, importées mais persistantes au sein des diasporas africaines et asiatiques, révèlent la manière dont des schèmes culturels peuvent se transposer dans un contexte occidental, tout en rencontrant des institutions publiques chargées de la protection de l'enfance.

^[1] Association Française des Centres Médico-Psycho-Pédagogiques pour les Établissements d'Enseignement. «*Enfants africains et maghrébins: entre les incitations à la réussite individuelle et la fidélité aux valeurs de leurs traditions*». Séminaire, mars 1993

^[2] Bartholomew, L. (février 2025). Thousands of children in England suffered faith-based abuse in past decade. *The Guardian*.

Une telle réalité invite à interroger la situation dans d'autres pays : France, Belgique, etc., qui sont également marqués par la présence de communautés migrantes où le phénomène pourrait exister, mais où il demeure encore très peu documenté.

Dans ce sens, le témoignage de Yembi, relayé par le documentaire *Kindoki Witch Boy*, prend valeur de signal d'alarme. Ce film, en mettant en lumière les liens entre croyances traditionnelles et violences contemporaines, contribue à sensibiliser l'opinion publique et à bâtir des ponts entre les réalités africaines et européennes. Les chiffres britanniques, quant à eux, offrent un point d'appui comparatif . Ils permettent non seulement de mesurer l'ampleur du problème, mais aussi d'élaborer des hypothèses et des indicateurs utiles pour les dispositifs de prévention et d'accompagnement dans d'autres pays.

Ce film est présenté comme une manière de donner de la visibilité au sujet des enfants victimes, et de briser l'isolement de ceux qui subissent ces abus.

Enfin, l'article juxtapose ce nouveau film avec l'anniversaire des 25 ans de la mort de Victoria Climbié présentée dans le paragraphe suivant.

L'accès à l'information auprès des services de police et des services sociaux

Dans sa recherche, Leethen Bartholomew a effectué des demandes vers ces services, obtenant ainsi certaines données locales où des cas explicitement liés à des accusations de sorcellerie/possession ont été repérés.

Du drame à la réforme : enseignements criminologiques et institutionnels

Victoria Climbié est une fillette ivoirienne arrivée au Royaume-Uni en 1999 et morte à Londres en février 2000 à l'âge de huit ans. Elle avait été torturée après avoir été accusée de possession. Elle constitue l'un des épisodes les plus tragiques et emblématiques du lien entre accusations sorcelaires, maltraitance et défaillances institutionnelles dans un contexte migratoire.



Victoria Climbié

Contexte anthropologique

Victoria a été confiée à sa grand-tante et à son compagnon, qui l'accusent de comportements supposés « maléfiques » et la considèrent comme possédée par des forces occultes. Ces croyances, héritées de schèmes culturels importés d'Afrique de l'Ouest, structurent une grille d'interprétation dans laquelle la maladie, l'échec ou le malheur trouvent leur origine dans des causes invisibles. Anthropologiquement, Victoria devient le support projectif d'angoisses et de conflits familiaux. Elle incarne un bouc émissaire sur lequel sont déplacées des tensions sociales, économiques et psychiques.

La dimension criminologique

Cette petite fille a été victime de violences extrêmes : brûlures, coups, privations de nourriture, enfermement. Son décès survient après des mois de sévices, révélant une dynamique criminelle où la croyance à la sorcellerie sert de justification symbolique à la maltraitance. Du point de vue criminologique, ce cas illustre :

- La manière dont des représentations magico-religieuses peuvent légitimer des pratiques de violence intrafamiliale.
- Le rôle des mécanismes de contrôle (exorcismes, punitions corporelles, isolement) dans un processus de maltraitance systématique.
- L'échec des dispositifs de prévention. Victoria avait été signalée à plusieurs reprises aux services sociaux et médicaux, mais les alertes n'ont pas été coordonnées, ce qui a conduit à la pire issue.

Rapport de l'autopsie de Victoria Climbié

Le docteur Carey, médecin légiste, a recensé 128 blessures distinctes sur le corps de Victoria: cicatrices, brûlures, ecchymoses.

Ces blessures couvraient toutes les parties du corps: tête, tronc (avant et arrière), ainsi que les quatre membres. Il n'y avait presque aucun endroit du corps « épargné ». Parmi les marques relevées, on peut citer des brûlures de cigarette, des marques de coups (coups portés avec une ceinture, coups de marteau, coups de chaîne de vélo, par exemple), des blessures aux poignets et aux chevilles indiquant que ses mains et ses pieds avaient été attachés.

Peu avant sa mort, Victoria vivait dans des conditions extrêmes. Elle était forcée de dormir dans une salle de bains non chauffée, souvent dans un sac en plastique, parfois dans le bain. Elle était attachée aux mains et aux pieds, malnutrie, exposée au froid et à l'humidité.

BBC News

Les conséquences institutionnelles

Cette affaire a déclenché une enquête publique (*Laming Inquiry*, 2003),^[3] qui a mis en évidence les carences systémiques de la protection de l'enfance au Royaume-Uni. Sur le plan criminologique, elle a servi de cas fondateur pour réformer la coopération entre police, services sociaux et santé, ainsi que pour introduire des protocoles de détection spécifiques liés aux abus « fondés sur la foi et la croyance ».

Anthropologiquement, elle rappelle que dans les sociétés occidentales aussi, la projection sorcellaire peut se réactualiser dans les contextes migratoires, produisant des violences réelles sur des corps d'enfants.

La résonance interdisciplinaire

Victoria Climbié incarne la jonction entre structures psychopathologiques universelles (projection, délire persécutif, bouc-émissaire) et contextes culturels particuliers (croyances en la sorcellerie). Son cas est devenu un repère à la fois criminologique – en termes d'analyse des violences et des défaillances judiciaires – et anthropologique – en termes de compréhension des logiques symboliques qui transforment un enfant en objet de persécution.

L'accusation sorcellaire : quelles stratégies criminologiques et préventives pour un phénomène invisible ?

L'accusation de sorcellerie est un véritable défi pour la recherche, la prévention et l'intervention spécialisée. En effet, l'un des principaux obstacles à la prise en charge des enfants accusés de sorcellerie, particulièrement en France et en Europe, réside dans l'absence de données spécifiques.

Faute de statistiques dédiées, ces situations sont englobées dans la catégorie générale de la maltraitance de l'enfant, ce qui empêche de mesurer précisément l'ampleur du phénomène.

Ce déficit de visibilité constitue un frein majeur. Il biaise l'analyse criminologique, rend difficile la construction de savoirs scientifiques cumulatifs et limite la mise en place de dispositifs adaptés, qu'il s'agisse de la formation des magistrats, policiers, éducateurs, psychologues ou travailleurs sociaux.

En conséquence, la prévention reste lacunaire, les réponses institutionnelles demeurent fragmentaires et insuffisamment outillées pour appréhender la spécificité des accusations de sorcellerie comme facteur de maltraitance.

^[3] Laming, Lord (2003). *The Victoria Climbié Inquiry: Report of an Inquiry by Lord Laming*. Presented to Parliament by the Secretary of State for Health and the Secretary of State for the Home Department, January 2003.

Pour les professionnels de la sécurité (policiers, gendarmes, magistrats), le risque est de traiter ces affaires comme de simples violences domestiques, sans voir la dimension culturelle et religieuse qui structure la maltraitance. Les psychiatres, psychologues, éducateurs et assistants sociaux doivent, quant à eux, comprendre que ces enfants ne sont pas seulement victimes de coups, mais de croyances collectives qui fragilisent leur statut dans la famille et la communauté.

Conclusion et perspectives

Pour le monde universitaire, criminologique et médical, une question centrale émerge : comment intégrer ce phénomène dans les grilles d'analyse de la criminalité familiale et de la protection de l'enfance ? Et surtout, comment former les intervenants à reconnaître les signaux faibles (discours religieux, isolement, suspicion de possession) afin d'éviter de tels drames ?

À l'échelle européenne, il apparaît nécessaire de :

- Créer une catégorie statistique harmonisée sur les « abus liés aux croyances » dans les systèmes de protection de l'enfance.
- Former systématiquement policiers, gendarmes, magistrats, éducateurs, psychologues et psychiatres à identifier ce type particulier de maltraitance.
- Développer des campagnes de sensibilisation ciblées dans les communautés migrantes, en lien avec des médiateurs culturels et religieux.
- Renforcer la coopération transnationale entre services sociaux, chercheurs en criminologie et institutions judiciaires.

Le phénomène des enfants accusés de sorcellerie interpelle le monde de la psychiatrie, de la criminologie, de la sécurité et de la protection sociale. Invisibilisé dans les chiffres et souvent mal compris par les institutions, il appelle à un sursaut collectif. Former les professionnels, produire des données fiables et adapter les dispositifs d'intervention sont des conditions essentielles pour protéger ces enfants et garantir que la protection de l'enfance, en Europe et ailleurs, ne laisse personne dans l'ombre. ■



Retrouvez la bibliographie de cet article sur notre site web